



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

SNTRS-CGT - Local syndical CNRS - BP : 1335

2 avenue Einstein - 69609 Villeurbanne Cedex

Tel : 04 72 69 26 95 Mel : sntrscgt@dr7.cnrs.fr

Permanence le lundi de 12 h 30 à 14 h

***Compte-rendu syndical de la réunion C.R.F.P.
(Commission Régionale de Formation Permanente)
de la DR7 CNRS (Rhône-Auvergne) du 7 février 2014***

Membres présents :

Frédéric FAURE (D.R.), Bernadette PERICHON (Responsable R.H.), Liliane GOMMET (Conseillère Formation), Béatrice TOMBERLI (conseillère formation), pour l'Administration

Jean-Claude POMMIER (SNIRS-CGC), Alain CASTERA (Sud EPST), Mathieu GUIBERT (SNPTES-UNSA), Jacques LE BRUSQ & François BAYARD (SNTRS-CGT) pour les représentants du personnel

Ordre du jour :

- Points sur les recommandations de la CRFP du 29 novembre 2013
- Arbitrages 2014 – avis de la CRFP
- Questions diverses

En introduction:

- présentation Béatrice TOMBERLI, conseillère formation depuis de 1^{er} Janvier (embauche sur concours),
- utilisation Intranet / Extranet confuse (recherche de C.R. et documents archivés) selon A. Castera : F. Faure fera le tour avec le RSSI de la DR7,
- approche critique du dernier PV (il manque de données chiffrées essentielles pour J. Le Brusq) : F. Faure demande à mettre à disposition des RP l'ensemble des documents avant les réunions.
- dernier CR de la CRFP du 29 novembre 2013 validé et adopté à l'unanimité

Liliane GOMMET rappelle les critères d'arbitrages 2013 :

- une formation individuelle par agent classée en priorité 1 au PFU (Plan de Formation de l'Unité) avec prise en charge totale.
- demande d'inscription formalisée (nb argumentaire agent et DU)
- étude du coût pédagogique et frais de mission pris en charge (SNCF 2^{ème} classe, tickets péages si voiture utilisée - covoiturage étudié au coup par coup)
- demandes hors PFU : coût pédagogique assuré - coût de mission : l'Unité prend en charge
- toute demande de mission postérieure à la formation ne sera pas prise en charge

Quelques éléments d'information en vrac, suite aux questions et échanges :

- les frais de missions sont l'objet d'un décret de 2006,
- L. Gomet : *la priorité 1* est fixée par chaque agent au PFU (on peut toutefois se concerter avec l'agent),
- lorsqu'un besoin de formation surgit entre deux PFU : la demande se fait hors PFU
- F. Faure : toutes les situations s'étudient (en fonction des ressources des laboratoires...)

Pour 2014, les pistes de réflexions qui nous sont soumises :

- Prise en charge du coût de mission par l'unité dans le cas d'une formation individuelle, par agent classée en priorité 1
- Une seule prise en charge du transport par agent pour les Ecoles Thématiques (E.T) et les Actions Nationales de Formation (ANF) sur lesquelles ils s'inscrivent. (80 k€ de frais de missions sur 451 k€)

Argument de F. Faure : pas de vision des dépenses réalisées avec des demandes de remboursement lourdes.

A titre d'illustration, le total des missions s'élève : sur 2012 à un montant de 124 k€ (77 k€ ET et ANF) ; sur 2013, à 142 k€ (95 k€ ET et ANF)

Les missions des ANF et ET représentent entre 1/4 à 1/5 du budget de la Formation (sans arbitrage de la DR : l'Unité perçoit directement). Selon F. Faure, le laboratoire pourrait prendre en charge les frais de mission de l'ANF.

Parmi les informations chiffrées transmises (bilan et estimations):

- Plafond (à déterminer) du coût pédagogique pour une formation individuelle, jusqu'à 3000 €. En 2014, il y a 31 demandes exprimées. Si elles sont retenues, le montant peut atteindre les 100 k€
- Pour les années passées :
 - 2011 : 23 demandes (31 k€)
 - 2012 : 21 demandes (18 k€)
 - 2013 : 17 demandes (23 k€)
- 7 demandes en bilan de compétence (2500 à 3000 € le bilan)
- Inscription : entre 5000-15000 €, une VAE coûte entre 1400 et 4000 €.
- Cofinancement souhaité sur un accompagnement individuel du parcours professionnel d'un agent par la FP, l'unité et l'agent.

Bilan 2013 servant de base à l'orientation 2014 :

- Individuelles : 143 k€
- Collectives : 107 k€
- Intra : 50 k€ (dans les unités – CNRS + autres tutelles)
- Coût pédagogique global : 305 k€ (vu et géré par la DR7) sur un budget FP de 451 k€

Budget global à gérer de 607 k€ (avec les ET et ANF) + un budget supplémentaire accordé par Paris

F. Faure préfère expliquer comment il va travailler et obtenir un certain consensus. Il lui appartient de permettre l'accès au plus grand nombre à la formation permanente.

A ce stade de la réunion, le SNTRS-CGT, tout en déplorant la situation budgétaire et les choix imposés, remarque que l'initiative (justifiée ?) du Délégué Régional ne semble pas accompagnée de démarche équivalente de la part de ses homologues des autres DR. Nous avons donc toute la raison de penser qu'il appartient à la seule Administration du CNRS - en relation toutefois avec la CNFP - de trouver les solutions pour assurer à chaque DR la pleine gestion au niveau local de son budget de Formation Permanente (cas des ET et ANF non gérées en région en terme de missions).

En effet, nous pensons, comme l'ensemble des RP présents, que répercuter à destination des Unités les difficultés d'arbitrage ne résoudra rien, si ce n'est ajouter des difficultés à la gestion des Directions d'Unités.

Par ailleurs, le SNTRS-CGT souhaite des éclaircissements concernant la constitution du groupe de travail sur la DR (à l'origine : initiative du SFIP – DRH nationale CNRS dans le cadre du plan d'orientation pluriannuel 2014)

QD : groupe de travail

Un groupe de travail est formé à la DR7 (représentant du personnel : M. Guibert, élu à la CNFP, d'où ce « choix », selon L. Gomet et F. Faure)

Objectifs : nouveau plan pluriannuel de formation (demande du 9 décembre 2013 – de la DRH) validé en CNFP en juin.

Explication : F. Faure a reçu une note pour constituer ce groupe et faire remonter des éléments. Il demande un 2^{ème} partenaire de la CRFP (aucune obligation toutefois). Il y aura concertation des membres de la CRFP (prochaine réunion le 17 février).

Rappel du thème du groupe de travail (nb parmi 10 possibles – chaque thème est traité par 2 DR.) :

« 2-1 Professionnalisation des agents et parcours métiers »

Notre remarque : certaines DR n'ont pas constitué de groupe de travail : combien ? la raison ?

Ci-après, le calendrier des groupes de travail

Calendrier national des Groupes de travail

(source SNTRS-CGT : Olivier Le Contel – LPP Polytechnique Paris Sud II)

- 20 janvier : composition des groupes de travail et mise à disposition des supports
- 10 février : téléconférence avec le SFIP (DRH) pour un point d'avancement
- 21 mars : 1ers retours des documents du groupe de travail au SFIP
- 27 mars : envoi des documents à la CNFP
- 10 avril : atelier CNFP
- 17 avril : retours vers les groupes de travail en délégation
- 16 mai : 2èmes retours des documents du groupe de travail au SFIP
- 6 juin : envoi des documents à la CNFP
- 23 juin : réunion et validation de la CNFP